

Cette école n'existe pas ? Alors n'est-il pas de mon devoir comme citoyen et officier, de solliciter énergiquement et de participer à toute action collective pour en obtenir l'établissement et ensuite de la fréquenter ?

Les considérations suivantes m'y engagent :

Tout homme d'honneur qui occupe un grade responsable, doit être ou se rendre capable au plus tôt, d'en remplir les fonctions.

L'uniforme que je porte est une imposture et une moquerie, si je ne possède pas les connaissances essentielles au grade auquel cet uniforme se rattache.

Le soldat ignorant n'expose que sa vie, l'officier ignorant sacrifie souvent inutilement la sienne et celle de bien d'autres.

La science militaire n'est pas un vain mot, l'histoire des dernières campagnes en Amérique et en Europe le proclame assez ; or toute science nécessite instruction ainsi qu'étude ; école par conséquent pour l'acquérir. On établit des écoles pour enseigner le commerce, les professions, la navigation, etc., seule, la science militaire n'en a point, on semble croire qu'elle doit s'acquérir par intuition !

Avec notre système militaire qui ne permet pas de retenir le soldat en service, un temps suffisant pour l'instruire même imparfaitement, de ses devoirs, l'ignorance du soldat rend l'instruction d'autant plus nécessaire pour l'officier, dont la science devra compenser le défaut d'instruction de son subordonné.

La pauvreté du pays et sa population peu nombreuse ne sauraient fournir les moyens d'apprendre sur le champ de bataille, au prix d'immenses sacrifices d'or et de sang, ce qui peut être appris à bien meilleur compte, pendant la paix, dans une école militaire bien organisée.

Si la Milice du Canada est une organisation sérieuse dont on entend se servir au besoin pour défendre le pays, ne faut-il pas la rendre effective, en commençant par fournir aux officiers des moyens suffisants de s'instruire ?

On vote annuellement des sommes considérables qui devront être employées à faire apprendre aux gens, des choses, que personne, où à peu-près, dans le pays, est en état de leur enseigner !

Québec, 30 janvier, 1877.